

Les assureurs se désengagent...

Saviez-vous que depuis 2003 les compagnies d'assurances ne couvrent plus les risques liés aux ondes, MOTIF : TROP DANGEREUX ! Posons-nous alors les bonnes questions.

En 2010, la Lloyds compare la téléphonie mobile à l'amiante pour justifier l'absence de couverture assurancielle. Les assureurs ne prennent plus en charge les dommages de toute nature causée par les champs et ondes électromagnétiques

Le FIGARO intitule dans un de ces articles du 19 février 2003 « Les assureurs se désengagent », LE FIGARO informe du retrait de couverture des réassureurs mondiaux en matière de téléphonie mobile et de sa famille technique.

<https://www.robindestoits.org/attachment/99183/>

Les assurances appliquent le principe de précaution à la téléphonie mobile en n'assurant plus les risques liés au CEM depuis début 2003.

https://www.robindestoits.org/JT-20h-France2-du-21-10-2003-Les-assurances-n-assurent-plus-les-operateurs-de-telephonie-mobile-pour-tous-les-dommages_a174.html

Les assureurs des opérateurs de téléphonie mobile ne sont plus assurés par les compagnies de réassurances pour les risques de la téléphonie mobile. Ces assureurs se désengagent vis à vis des opérateurs de téléphonie mobile pour "les dommages de toute nature liés aux champs et ondes électromagnétiques".

https://www.robindestoits.org/Les-assureurs-n-assurent-plus-les-dommages-de-toute-nature-causes-par-les-champs-et-ondes-electromagnetiques-19-02-2003_a41.html